

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs A. CHIRAUSSSEL (proc de G.DOZ), M. BOUSCHON (proc de ALLAMEL), S. CIVIER (proc de F NOGIER), P. GAILLARD (proc de C. FAURE), G. JALADE (proc de A. BASTIDE), A. LOYET (proc de J. DURIEU), B. PERRUSSET (proc de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R THIOILLIERE, L. BUFFET (proc de JC. COURT), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de A. LACOSTE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIELHE (proc de C. GARCIA).
Mesdames MC SAUSSAC, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers
En exercice : 55
Présents : 36
Procurations : 12
Votants : 48
Absents : 7

Date de convocation : 11/12/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. MANENT et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : Transfert d'une voie à Aubenas du domaine public de l'Etat dans le domaine public de la CCBA

Le Président indique que suite au transfert des locaux de la Direction Interrégionale des Routes (DIR) à Labégude, l'Etat souhaite transférer la voie comprise entre la rue de l'Aguyanne et l'arrière de la gendarmerie (ex parcelles cadastrées section B 4008 et 4011), récemment classée dans son domaine public (DP) dans le DP de la CCBA, désormais compétente sur la gestion, l'aménagement et l'entretien de la ZAE de Ponson Moulon.

Cette voie dessert encore le centre routier du Département et constitue un accès privé de la gendarmerie. Un réseau d'assainissement de la ville d'Aubenas est implanté en souterrain. Elle représente un linéaire de 45ml et 506 m² d'emprise.

La commune d'Aubenas dénommera cette voie lors d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- D'accepter ce transfert dans son domaine public
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 18 décembre 2019
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20191217-DEL17122019-06-
DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019